

MAIRIE DE CABRIES Hôtel de Ville

Place Ange Estève 13 480 CABRIES <u>Tel</u>: 04.42.28.14.00 <u>Fax</u>: 04.42.28.14.20

Mail: maire@cabries.fr

DECISION DU MAIRE

N° 2023/073/2305

<u>Objet</u>: Signature d'un avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation de la toiture de l'école de la Trébillane « LOT N°2 : Faux plafonds » avec la société MAITRISE ET CONSTRUCTION

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire, notamment son 4° ;

Vu sa décision n° 2023/54/2285 du 15 juin 2023, attribuant le marché de travaux de réhabilitation de la toiture de l'école de la Trébillane « LOT N°2 : Faux plafonds » à la société MAITRISE ET CONSTRUCTION, pour un montant de : 79 888,80 € HT, soit 95 866,56 € TTC ;

Considérant la nécessité d'effectuer en urgence des travaux supplémentaires de dépose de faux plafond et d'isolation thermique afin d'assurer la sécurité des personnels éducatifs et des enfants et la conformité vis-à-vis de la règlementation incendie ;

Considérant que cette modification d'avenant n° 1 représente une hausse de 45,96 % du montant initial, soit un montant total du marché s'élevant à 139 927,90 € TTC ;

Considérant que les travaux supplémentaires étaient rendus nécessaires avec la rentrée scolaire 2023/2024 ;

DECIDE en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1: De signer l'avenant n°1 au marché pour les travaux supplémentaires de dépose de faux plafond et d'isolation thermique, avec la société MAITRISE ET CONSTRUCTION 740 boulevard de la Libération, 13730 SAINT VICTORET, représentée par Monsieur Sauveur CAVATAIO agissant en qualité de Président, pour un montant de 36 717,78 € HT portant à 116 606,58 € HT le montant total du marché N° 23005 LOT N° 2,

ARTICLE 2 : Cet avenant prend effet à compter de la date de signature de l'avenant n° 1,

ARTICLE 3 : Les dépenses afférentes seront prélevées au budget du présent exercice et des exercices ultérieurs aux crédits prévus à cet effet,

ARTICLE 4: la présente décision sera affichée/notifiée à l'entreprise MAITRISE ET CONSTRUCTION et publiée au recueil des actes administratifs; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'à Monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie de Berre l'Etang,

<u>ARTICLE 5 :</u> La Directrice Générale des Services et le Directeur Général Adjoint de l'Aménagement et des Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de <u>veiller à son exécution</u>, Accusé de réception en préfecture

<u>ARTICLE 6</u>: Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le Le Maire

2,5 SEP. 2023

Amapola VENTRON



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 11

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune de Cabriès Hôtel de ville Place Ange Estève 13480 Cabriès

B - Identification du titulaire du marché public

MAITRISE ET CONSTRUCTION 740 boulevard de la libération 13730 Saint Victoret

C - Objet du marché public

Réhabilitation de la toiture de l'école de la Trébillane

- Référence du marché public : Marché 23005 Lot 2
- Date de la notification du marché public : 12 juin 2023
- Durée d'exécution du marché public : 70 jours.
- Montant initial du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 79 888,80 €
 Montant TTC : 95 866,56 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Au cours des travaux de réhabilitation de la toiture de la Trébillane, il est apparu que des zones de faux plafonds non prévus initialement au marché nécessitaient d'être reprises pour assurer la sécurité des personnels éducatifs et des enfants et la conformité vis-à-vis de la règlementation incendie.

Par ailleurs, au cours des travaux, une partie du doublage du mur Sud de la salle polyvalente s'est décolée et menace de tomber. Il est donc demandé au titulaire de compléter ses prestations selon la décomposition ci après.

T.							
Incidence financière de	l'avenant :						
L'avenant a une incider	nce financière sur le mo Non	ontant du marche	é public : Oui				
		_		013-2113001 Date de réce	eception en préfecture 99-20230925-DEC_20: ption préfecture : 25/09		
Formulaire non oblig	gatoire disponible, avec sa n	otice explicative, sur	le site du minist	ère ch argé de l'éc	onomie.		
EXE10 - Avenant n°1		Marché 23005	(Lot 1)		Page: I	1 4	

Plus values

Désignation des prestations	Quantité	TVA	Prix unitaire		Total *	
ordonnées			HT	ттс	нт	ттс
Dépose faux plafond existant	149	20%	32,64	39,168	4 863,36	5 836,03
Faux plafond CF 1/2H	125	20%	83,45	100,14	10 431,25	12 517,50
Faux plafond dalle 600x600 ROCKFON HYGIENE	149	20%	71,45	85,74	10 646,05	12 775,26
Isolation thermique laine minérale 400 mm	149	20%	51,36	61,632	7 652,64	9 183,168
Dépose doublage espace grande hauteur	32	20%	32,64	39,168	1 044,48	1 253,376
Fourniture et pose doubalge BA 13 espace grande hauteur	32	20%	65,00	78	2 080,00	2496,00
Montant total de l'ordre de service					36 717,78	44061,34

Montant de l'avenant :

River S	Avenant 1
Taux de la TVA	20%
Montant HT	36 717,78 €
Montant TTC	44061,34 €
% d'écart introduit par l'avenant	45,96%

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%
 Montant HT : 116 606,58 €
 Montant TTC : 139 927,90 €

Incidence de délai de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur la durée du marché public ou de l'accord cadre :						
	Non	\boxtimes	Oui			

Prolongation des travaux de 15 jours soit une date de fin au 18/09/2023

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature		

^(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

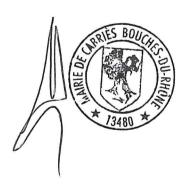
F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

A : Cabriès, le 25 SEP. 2023

Signature

Mme Le Maire Amapola VENTRON



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé : Le titulaire signera la formule ci-dessous : « Reçu

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant » A ST VICTORET, le 6 / 09 /23

Signature du titulaire,

MAITRISE ET CONSTRUCTION

740, Boulevard de la Libération 13730 SAINT-VICTORET Tél : 04 86 37 11 01

SAS au capital de 200.900 euros Siret : 800 049 074 00019

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

25 SEP. 2023

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.